

hannut actu

N° 158 - FÉVRIER 2023
Bulletin communal

→ ACTUALITÉ

Après 3 ans d'absence, notre événement Hannut Ville Propre est enfin de retour ! Il se tiendra du 21 au 25 mars 2023. Voici le programme à découvrir :

Mardi 21 mars 19h30 - Salle Jean Renard

Atelier fabrication de sacs à vrac à partir de chutes de tissus

Gratuit - Inscription obligatoire à environnement@hannut.be - 019/51.93.68 - Places limitées

Samedi 25 mars 20h30 - Académie Julien Gerstmans

en collaboration avec le Centre Culturel

Spectacle « Maison Renard »
de la compagnie Victor B

Prix : 7 € - À partir de 15 ans - Réservation sur www.centreculturelhannut.be

Samedi 25 mars de 10h à 13h - Bibliothèque communale

Stands et animations « zéro déchet »

Gratuit - Tout-public

Samedi 25 mars de 10h à 13h - Grand-Hallet

Chantier « grand nettoyage » du site des Sept Fontaines

« dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau »

Gratuit - Inscription obligatoire à environnement@hannut.be - 019/51.93.68 - places limitées

Du jeudi 23 au dimanche 26 mars - Hannut et ses villages

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Inscription sur www.bewapp.be



Service Environnement
019/51.93.68 - environnement@hannut.be

PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE OU D'UN KIT ADAPTABLE

Dans le but de favoriser la mobilité active et l'intermodalité la ville de Hannut octroie une prime de :

150€

pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

ou

100€

à l'achat d'un kit adaptable

Cette prime est valable pour tout achat réalisé dans les commerces hannutois entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024 dans la limite des budgets annuels disponibles.

Le règlement ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sur le site de la ville ou sur simple demande auprès du service mobilité mobilite@hannut.be - 019 51 93 52

Il est également possible de cumuler cette prime avec celle proposée par la région wallonne

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/obtenir-une-prime-regionale-pour-lachat-dun-velo-en-tant-que-particulier>



SOMMAIRE

Page 1

- Hannut Ville propre
- Prime pour l'achat d'un vélo électrique

Page 2

- Les balades de l'Office du Tourisme
- Permanences des services fédéraux
- Life Box
- Manœuvres militaires
- Emondage des plantations en bordure de l'espace public
- Opération "Sauvetage des batraciens"
- Téléalarme

Page 3

- Mobilisation citoyenne
- 9^e Grand Nettoyage
- Infor jeunes
- Actu inondations

Page 4

- Agenda

Imprimé sur papier recyclé



Bonne lecture !



→ ACTU' INFOS

Nouveau

LES BALADES organisées par l'Office du tourisme

Office du Tourisme ville de hannut

L'année dernière, neuf guides bénévoles ont répondu à l'appel de l'office du tourisme de Hannut. Une première balade en vélo a été organisée le 25 septembre et a permis à une vingtaine de participants de découvrir quelques belles fermes-châteaux de nos campagnes. Le 30 octobre, une balade pédestre orientée "nature" a sillonné les beaux sentiers et chemins de Petit-Hallet. Les participants ont à chaque fois marqué leur enthousiasme à l'issue de la journée. Cette année, l'équipe des guides organisera le premier dimanche de chaque mois à partir de mars une balade guidée, tantôt pédestre, tantôt en vélo. L'inscription est obligatoire et le nombre de places limité. Consultez l'agenda des festivités de Hannut Actu et prenez tous les renseignements nécessaires auprès de l'Office du Tourisme de Hannut au 019 63 05 21.

Prochaine balade : le dimanche 5 mars 2023 à 14h ; départ de l'hôtel de ville (Château Mottin)

Thème : Découverte du Hannut d'aujourd'hui à partir du Hannut d'autrefois.

En pratique : Circuit pédestre de 5 km en rues et dans les parcs de la ville ; durée entre 2h et 2h30.

PERMANENCES DÉCENTRALISÉES des services fédéraux à la Maison du Social (rue de Landen, 19).



Federale Overheidsdienst **Sociale Zekerheid**
Service public fédéral **Sécurité sociale**

Le SPF Sécurité sociale (allocation pour personne en situation de handicap – de 65 ans) organise des permanences décentralisées et ce, **UNIQUEMENT** sur rendez-vous.

A Hannut, une assistante sociale du SPF Sécurité sociale vient **le 4^{ème} mercredi du mois de 9h à 11h30.**

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service des affaires sociales au **019/51.93.86** ou envoyer un mail à **affaires-sociales@hannut.be.**



Le Service Fédéral des Pensions peut vous recevoir sur rendez-vous à Hannut **le 4^{ème} mardi du mois de 9h à 11h30.**

Pour prendre rendez-vous, vous devez former le **numéro gratuit 1765.**

MANŒUVRES MILITAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE LIEGE

Le commandement militaire de la Province de Liège nous informe des différentes manoeuvres (exercices en terrain civil) qui auront lieu sur le territoire de la Ville de Hannut. >>> **Du 1er janvier au 31 décembre 2023**

Unité : Bataillon Istar (chasseurs à cheval)

Type d'activité : Instructions permis de conduire PANDUR pour des chauffeurs

Nombre du personnel militaire : 15 participants

Nombre de véhicules à roues : 5 type Pandur

Il est recommandé de faciliter au maximum le déroulement de ces exercices et de ne pas vous exposer aux dangers qu'ils pourraient occasionner.

Plus de renseignements sur le site "Facebook" du Commandement militaire de la Province de Liège.

OPÉRATION SAUVETAGE DES BATRACIENS !

Chaque année, après les dernières gelées hivernales et le retour de températures nocturnes plus clémentes (minimum 7°C), les batraciens sortent d'hibernation pour se reproduire.

Des milliers de grenouilles, crapauds, tritons et salamandres bravent les obstacles en travers de leur chemin (revêtements routiers, constructions humaines diverses...) et risquent leur vie en traversant les routes.

Le saviez-vous ?

Les batraciens ne se reproduisent que là où ils sont nés et, pour se rencontrer, ils sont capables de parcourir plusieurs kilomètres à travers bois, prairies, forêts, jardins... En raison du réchauffement climatique, les migrations se font de plus en plus en alternance de février à avril.

Quelles sont les rues concernées ?

Sur Hannut, plusieurs endroits ont été recensés pour la traversée des batraciens :

- **Avin :** rue du Roua, ruelle des Mottes et rue d'Atrive
- **Abolens :** rue du Brou et rue de la Chavée
- **Cras-Avernas :** remembrement vers la rue Isidore Fumal
- **Lens-Saint-Remy :** rue Georges Touret et rue des Salmons

Levez le pied !

Des panneaux indiquant les zones où ralentir sont placés aux bords des routes et des volontaires aident les batraciens à traverser en soirée. Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance sur les routes et à ralentir pour les batraciens (une vitesse à 30km/h maximum est recommandée pour éviter leur aspiration sous les véhicules) mais aussi pour la sécurité des volontaires.

Envie d'aider ?

Nous manquons de volontaires pour aider les batraciens à traverser les routes en toute sécurité. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe ou obtenir plus d'information, contactez le service Environnement au 019 51 93 68 ou à environnement@hannut.be.

MERCI POUR EUX !



Crapaud commun - © Louis Bonne



LifeBOX

Life box, une boîte pour sauver des vies

La life box, c'est quoi ?
Une boîte qui :

- facilite l'intervention des services de secours, des policiers grâce à des informations précises et actualisées régulièrement
- est facilement reconnaissable via son logo et elle doit être placée dans le frigo
- est gratuite

Que contient la boîte ?

- Une fiche médicale
- Une fiche "disparition"
- Un autocollant à apposer sur la face intérieure de la porte d'entrée ou sur le frigo afin d'informer les services que vous disposez de la boîte

Comment obtenir la boîte ?
Sur simple demande auprès du Plan de Cohésion Sociale, à la Maison du Social, rue de Landen, 19 par téléphone au 019 51 93 86 ou 019 51 93 88 ou par mail à pcs@hannut.be

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter les fiches, n'hésitez à demander de l'aide.

Pourquoi utiliser la boîte ?
Si vous avez un problème de santé
Une fiche médicale élaborée par la Zone de secours reprenant les informations indispensables en cas d'intervention des services de secours. Par exemple : les allergies à des médicaments, le traitement habituel, ...

En cas de disparition
Une fiche "disparition" à destination des forces de l'ordre afin de leur faire gagner du temps dès le début de l'enquête. Par exemple, une photo, les anciens domiciles, le lieu de travail, les lieux régulièrement fréquentés, ...

STOP AUX INCIVILITÉS !

Rappel sur « l'émondage de vos plantations en bordure de l'espace public »

Après de nombreuses observations, nous souhaitons vous sensibiliser en ce qui concerne l'émondage de vos plantations. Veillez à ce que celles-ci ne débordent pas sur la voie publique notamment, de manière à respecter l'article 25 du Règlement Général de Police de la Commune de Hannut, à savoir :

25.1 Sans préjudice des dispositions réglementaires en la matière, les plantations se trouvant sur les propriétés en bordure de la voie publique seront émondées de façon telle qu'aucune branche

- ne fasse saillie sur le domaine public à moins de 6 mètres au-dessus du sol.
- ne fasse saillie sur l'accotement ou le trottoir, à moins de 4 mètres ou ne fasse saillie sur l'accotement ou le trottoir, à moins de 4 mètres au-dessus du sol.
- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière quelle que soit sa hauteur.

Merci pour votre collaboration !

Téléalarme

La Ville de Hannut propose un service de Téléalarme. Ce système d'alarme téléphonique permet à la personne d'entrer en contact avec l'Agence prévention sécurité de Marche qui prendra les mesures adéquates avec la centrale des pompiers de la zone de secours de Hannut pour lui apporter une aide adaptée. Ce système rassure la personne mais également son entourage car il y aura toujours quelqu'un au bout du fil en cas de problème.

Différents produits sont proposés et le coût varie en fonction du choix.

Certaines interventions financières peuvent être accordées, sous certaines conditions, par des organismes tels que :

- La province
- La mutuelle

Nous sommes à votre entière disposition si vous avez la moindre question. Prenez dès lors contact avec le service des Affaires sociales de la Ville de Hannut (Katty STROOBANTS) au 019 63 05 12



MOBILISATION CITOYENNE

Nous voulons toutes et tous la libération d'Olivier Vandecasteele, le plus vite possible. Mais celle-ci dépend de la mobilisation de nous toutes.

Retrouvez sur <https://www.amnesty.be> les différents moyens et outils à votre disposition pour participer activement à cette mobilisation.

Merci d'avance pour votre engagement.



9^e édition du GRAND NETTOYAGE : Inscrivez-vous !

La 9^e édition du **Grand Nettoyage** se tiendra les **23, 24, 25 et 26 mars prochains** ! À l'approche des beaux jours, ce rendez-vous désormais incontournable mobilise des dizaines de milliers de Wallons désireux de rendre leur environnement plus propre et plus agréable ! Et c'est indéniable, l'envie d'agir des citoyens pour l'amélioration de leur cadre de vie est importante. Elle se manifeste notamment sur les réseaux sociaux où chacun fait preuve de créativité en se lançant divers challenges !

Cette fois encore, les citoyens, les écoles, les associations et les entreprises sont invités à participer dans le respect de certaines mesures de précaution.

La Ville de Hannut s'associe au Grand Nettoyage afin d'en faire, une fois de plus, l'événement citoyen le plus mobilisateur de l'année en Wallonie.

Dans un souci de développement durable, il est recommandé aux **participants des éditions précédentes** de réutiliser le matériel qu'ils possèdent encore (gilets, gants, sacs...) et de ne recommander que ce dont ils ont réellement besoin. Pour les **nouveaux participants**, un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles sera fourni gratuitement afin de rejoindre le mouvement lancé en 2015.

Rendez-vous **dès le 13 février 2023** sur **bewapp.be** (menu "Je passe à l'action", rubrique "Je participe au Grand Nettoyage") pour compléter votre formulaire d'inscription. La **clôture** des inscriptions est fixée au **16 mars**. Cette inscription en ligne vous permettra non seulement de définir votre parcours mais également de commander le matériel nécessaire pour vous et votre équipe. **Votre commune sera automatiquement informée de votre inscription et vous recontactera afin d'organiser le ramassage de vos sacs de déchets.**

Pour les **personnes ayant participé à une l'édition 2022 et les Ambassadeurs de la Propreté** actifs toute l'année, une procédure d'inscription simplifiée sera mise en place **du 30 janvier au 12 février**.

Pour plus d'informations :

- www.bewapp.be
- gn@bewapp.be
- facebook.com/bewapp.asbl

Coordinateur communal :
Thomas Goyen

019 63 05 18 • prevention@hannut.be

INFOR JEUNES HANNUT

Centre d'Information Jeunesse pour les 12 à 26 ans

SERVICE JOB ETUDIANT

Des annonces de job étudiant dans la région sont mises à disposition.

Des infos sur la législation sont données ainsi qu'une aide pour la rédaction d'un C.V. et/ou d'une lettre de motivation.

**BESOIN D'INFOS ?
N'HÉSITE PAS À VENIR NOUS VOIR !**

PERMANENCES

Lundi 13h - 17h
Mardi 13h - 17h
Mercredi 8h - 17h
Jeudi 13h - 17h
Vendredi 13h - 17h



Route de Tirlemont 51 4280 Hannut
019/630.530 - hannut@inforjeunes.be



L'INFO

Des infos qui concernent les jeunes sont délivrées gratuitement et en toute confidentialité. Elles concernent les domaines suivants : enseignement, formation, loisirs, partir à l'étranger, protection sociale, emploi, vie familiale et affective, logement, qualité de vie, justice, citoyenneté, aide à la jeunesse, multimédia et fiscalité.

ATELIERS DE MÉTHODOLOGIE SCOLAIRE

Ces ateliers proposent une aide en matière de méthodologie scolaire pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} secondaires.

CYBER ESPACE

Des ordis sont mis à disposition gratuitement pour surfer sur Internet, réaliser un travail scolaire, rédiger un C.V. ou une lettre de motivation.

VOTRE ACTU "INONDATIONS" Inondations : de quoi parle-t-on ?

Dès cette année 2023, nous vous proposons de revenir régulièrement sur les projets de notre Plan "résilience inondations" réalisés ou en cours d'élaboration via des articles publiés dans notre bulletin communal.

Quand on parle d'inondations, on utilise parfois un langage compliqué et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Notre premier article vise à tenter de vous aider à y voir plus clair et à faire la part belle à quelques fausses idées reçues sur le sujet.

Un peu de terminologie. Si je vous dis...

Inondation par débordement : Lors d'un événement climatique important (pluie de très forte intensité ou cumul de pluies répétées), le cours d'eau peut déborder de son lit mineur et occuper son lit majeur et affecter tout une partie du bassin versant. La plaine peut être inondée pendant une période relativement longue car sa faible pente ralentit l'évacuation de l'eau.

Inondation par ruissellement : Lorsqu'il pleut sur une surface, l'eau qui ne peut être absorbée par le sol va ruisseler. Lors d'un événement climatique important (pluie de très forte intensité ou cumul de pluies répétées), la part de l'eau pluviale qui ruisselle en surface augmente et peut entraîner des inondations. Ce type d'inondation peut survenir très rapidement, en quelques minutes, à des endroits où il n'y a pas d'eau en général. En zone rurale, le ruissellement est influencé essentiellement par le relief naturel, le type de sol et la présence de plantes (cultures, prairies, haies, forêts).



Ruissellement ©www.inondations.wallonie.be

ZIT - Zone d'Immersion Temporaire : Il s'agit d'un espace naturel aménagé où se répandent et où sont orientées les eaux de

débordement d'un cours d'eau ou les eaux de ruissellement, de façon à être stockées temporairement, afin d'éviter l'inondation d'une zone d'habitat, par exemple, et la surcharge du réseau d'égouttage.

Les ZIT aménagées sur un cours d'eau pour écrier ou ralentir dynamiquement une crue permettent de lutter contre les inondations par débordement. Celles aménagées en vallon sec (généralement en prairie) permettent de lutter contre les inondations par ruissellement. Dans ce cas, le terme scientifique employé est celui de "bassin d'orage". Pour plus de clarté dans notre communication, nous nous permettons de recouper communément les ouvrages sur les cours d'eau et ceux en vallon sec sous l'appellation unique de "Zone d'Immersion Temporaire" ou "ZIT".

La ZIT comprend toujours un ouvrage de régulation permettant au bassin de se vider petit à petit (entre 12 et 36 heures). À sec la plupart du temps, le site créé reste pâturable.



ZIT cours d'eau ©www.infolettre.hainaut.be



ZIT vallon sec ©François Thonon

ZEC - Zone d'Expansion de Crue : Il s'agit d'une zone naturelle (ex : remise en état de milieux humides) ou partiellement aménagée (ex : aménagement de merlons) où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. Comme pour une ZIT sur cours d'eau, le stockage momentané des eaux permet d'écrier la crue en étalant sa durée d'écoulement. À la différence d'une ZIT, la ZEC

ne comporte pas d'ouvrage de régulation. Les ZEC participent au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.

Et ces ZIT dans notre Plan "résilience inondations" ?

Parmi les projets inscrits dans notre Plan "résilience inondations", il y a la création de plusieurs ZIT, majoritairement en vallon sec. Ces projets, planifiés sur les prochaines années, demandent un temps certain de mise en œuvre en raison des procédures administratives (études, acquisitions, marchés publics, soumissions à la tutelle, dossiers de subvention etc.). Ces ZIT s'ajouteront aux bassins d'orage déjà mis en place sur le territoire (Hannut, Bertrée, Crehen, Thisnes, Wansin...) pour retenir au maximum les eaux en amont et éviter les inondations en aval.

Quelques fausses idées reçues :

1. "Pour éviter les inondations des habitations, il faut agrandir les égouts".

>>> Nos égouts sont dimensionnés pour collecter les eaux usées. Anciennement ils récoltaient également les eaux pluviales (toitures) mais celles-ci doivent désormais être infiltrées dans le sol (sauf exception). Ils ne sont, par contre, pas dimensionnés pour récolter toutes les eaux de ruissellement des campagnes ou les coulées boueuses. Le dimensionnement d'un égout se base sur le bâti existant et celui à bâtir (terrains à bâtir). La solution est donc de retenir ces eaux le plus possible en amont, de manière à ne pas saturer nos égouts.

2. "Il pleut et la ZIT ne se remplit pas : cela ne fonctionne pas."

>>> La conception d'une ZIT résulte de la meilleure combinaison entre le débit de fuite et la capacité volumique disponible en zone de surstockage. Pour les épisodes pluvieux courants, la totalité de l'eau passe au travers de l'ouvrage au point le plus bas de la retenue, dans le prolongement du lit mineur.

N'hésitez pas à naviguer sur le site web www.inondations.wallonie.be qui est le point d'entrée vers tous les renseignements utiles en matière d'inondations.

3. "Pour éviter les débordements de cours d'eau, il faut les curer."

>>> On associe souvent débordement des cours d'eau et manque de curage de ceux-ci. Il est vrai qu'à l'époque, on pratiquait un curage de manière plus automatique des cours d'eau mais cette pratique a été remise en question par la Région wallonne et les autres gestionnaires des cours d'eau. En effet, le curage, en éliminant la végétation et la faune se développant dans le lit du cours d'eau et réalisé généralement sans respecter la section naturelle du cours d'eau, a des conséquences très négatives sur les écosystèmes aquatiques et impacte le fonctionnement du cours d'eau en modifiant l'alternance des méandres, la texture et les variations de profondeur et d'inclinaison des berges et du lit. Ces modifications peuvent aggraver les phénomènes de crues, provoquer des érosions et remettre en suspension des sédiments qui peuvent colmater l'habitat des espèces vivant sur le fond, voire causer des pollutions.

4. "Pour éviter les débordements de cours d'eau, il faut les canaliser ou les artificialiser."

>>> L'artificialisation des milieux (ex : drainage de prairies humides) et les aménagements qui visent à rectifier le profil d'un cours d'eau (canalisation, modification de l'hydromorphologie...) modifient non seulement le parcours de l'eau dans le bassin versant mais ont aussi pour conséquence de faciliter l'écoulement de l'eau. Cumulés sur l'ensemble du bassin, ces aménagements accélèrent le parcours de l'eau depuis l'amont vers l'aval et les crues peuvent alors être plus rapides et plus fortes. De plus, ces artificialisations peuvent entraîner la destruction directe ou indirecte de certains habitats naturels et donc une baisse de biodiversité (ex : bétonner le fond d'une rivière entraîne la disparition de l'habitat qui s'est développé dans son lit.)

Ateliers en économie d'énergie

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, un atelier sur l'économie d'énergie est organisé en collaboration avec l'ASBL Espace Environnement, consultance en efficacité énergétique.

Les petits gestes pour économiser le chauffage et l'électricité

Quand ? Mardi 14 mars de 18h30 à 21h30.
Où ? Salle Jean Renard, rue de Landen n°23, 4280 Hannut

**Economiser le chauffage et l'électricité
Comprendre sa facture d'énergie**

Quand ? Mardi 21 mars de 18h30 à 21h30.
Où ? Salle Jean Renard, rue de Landen n°23, 4280 Hannut

Pour qui ? Toute personne intéressée
Prix ? 5€ qui vous seront rendus si vous participez à l'atelier

Inscription obligatoire : pcs@hannut.be ou 019/51.93.88 ou au 019/51.93.86.
Attention, le nombre de place est limité.

AGENDA des festivités hannut est à vous

Février - Mars 2023

Chaque semaine, donnez rendez-vous à votre santé !

Je Cours Pour Ma Forme est un programme d'initiation à la course à pied. Hommes, femmes, jeunes, adultes ou seniors : tout le monde est le bienvenu !

**Pas besoin d'être sportif
Pas besoin de savoir courir
La formation débute du niveau zéro !**

Les séances se déroulent au rythme d'une, deux ou trois fois par semaine pendant trois mois. Présentez-vous simplement en tenue de sport avec des chaussures de course à pied.

Ne riez pas la première séance et la remise de votre carnet d'entraînement personnalisé.

Les séances sont placées sous l'autorité d'un entraîneur afin d'adapter leur contenu à la forme de chaque participant. Un diplôme de réussite sera également remis à l'issue du programme. Pas de complétion en vue. Les objectifs du programme sont contenus dans ces deux mots : santé et convivialité.

Courez sous rejoindre !

ORGANISATEUR Ville de Hannut

DATE 06/03/2023

LIEU Hall Sportif de Hannut

CONTACT Tél : 019/51 93 63 Mail : sport@hannut.be
INFO: www.jecourspourmaforme.com

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE HANNUT

UN LIEU DE RENCONTRE AUTOUR DU LIVRE

ENTRÉE LIBRE

IL ÉTAIT UNE HISTOIRE...

AVEC ANNE-LISE LÉONARD POUR LES 4 - 7 ANS

À 15H

11 JANVIER
8 FÉVRIER
8 MARS
12 AVRIL
14 JUIN

2023

AVEC ROSINE DRESSE POUR LES 6 MOIS - 3 ANS

À 16H

18 JANVIER
15 FÉVRIER
15 MARS
19 AVRIL
17 MAI
21 JUIN

2023

RUE DE LANDEN 43, 4280 HANNUT 019/51 23 16
BIBLIOTHÈQUES HANNUT - LINCENT

Danse et jouez plumes et pinceaux dit l'encrier !

Initiation à la calligraphie

Animée par Bernie Côté

Module de 4 séances

Les jeudis
16 et 30 mars
13 et 27 avril 2023
De 14h à 16h

Pour adultes - gratuit
Inscription indispensable au 019/51 23 16

A la bibliothèque communale de Hannut
Rue de Landen, 43 à Hannut

Bibliothèques Hannut - Lincient

- 13/01 > 5/03 **EXPOSITION ISABELLE EVRARD**
Galerie d'art du château Mottin - 019 51 90 63 - Centre culturel
- 26/02 **MAIS QUI EST DONC JEAN DUFOUR ? (film)**
16h - Académie - Infos et réservations : Centre culturel - 019 51 90 63
- 8/03 **IL ÉTAIT UNE HISTOIRE**
15h - pour les enfants de 4 à 7ans - bibliothèque communale - 019 51 23 16 - Hannut
- 10/03 **SOUPER DE CARNAVAL**
Ecole de Lens-Saint-Remy - 019 51 31 23
- 15/03 **IL ÉTAIT UNE HISTOIRE**
16h - pour les enfants 6 mois à 3 ans - bibliothèque communale - 019 51 23 16 - Hannut
- 16/03 **INITIATION À LA CALLIGRAPHIE (1^{er} atelier)**
14h à 16h - bibliothèque communale - Inscription au préalable 019 51 23 16 - Hannut
- 17/03 **INAUGURATION DE LA LUDOTHÈQUE 1000 BORNES**
à partir de 13h30 - bibliothèque communale - entrée libre - 019 51 23 16 - Hannut
- 18/03 **ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS**
11h - Hôtel de Ville - Inscription obligatoire avec le nombre de participants : bourgmestre@hannut.be - 019 51 93 51 - 019 51 93 94 avant le 10 mars
- 21/03 **ATELIER DE FABRICATION DE SACS À VRAC**
(Hannut Ville Propre)
19h30 - Salle Jean Renard - Infos et inscriptions : environnement@hannut.be - 019 51 93 68
- 21/03 **CONFÉRENCE "OTAN-Russie, une guerre inéluctable"**
par Madame Cindy REGNIER
19h30 - Maison de la Laïcité de Hannut - Rue Albert 1^{er}, 112
Renseignements : pierre.verteneuil@gmail.com - 0473 78 55 01 - PAF : 10€
- 25/03 **SPECTACLE "MAISON RENARD"**
de la compagnie Victor B (Hannut Ville Propre)
20h30 - 7€ - Académie - Infos et réservations : Centre culturel - 019/51 90 63
- 23/03 > 26/03 **GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS**
(Hannut Ville Propre)
Inscriptions : www.bewapp.be - 019 63 05 18 - prevention@hannut.be
- 25/03 **CHANTIER "GRAND NETTOYAGE" DU SITE DES SEPT FONTAINES**
(Hannut Ville Propre)
10h à 13h - Infos et inscriptions : environnement@hannut.be - 019 51 93 68

LA LUDOTHÈQUE 1000 BORNES

vous invite à l'inauguration de ses nouveaux locaux le **vendredi 17 MARS 2023**, à partir de 13h30.

CONCOURS QUI IRA LE PLUS LOIN SUR MONDRIAN BLOCKS ?

Téléchargez l'application. Validez un maximum de niveaux. Un prix sera offert au gagnant. Plus d'infos via le QR Code ci-dessous

Concours de la plus haute tour de Kapla

17h30 Verre de l'amitié et remise des prix

4280 HANNUT

Bibliothèque communale de Hannut
Rue de Landen, 43

019 51 23 16
Bibliothèques Hannut-Lincient

MODULES D'INITIATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

en collaboration avec la Province de Liège dans le cadre du projet Mobi'Tic+.

Où ? dans la salle Jean Renard

Quand ?
Mardi 23 mars
De 9h30 à 12h : Utilisation basique d'un traitement de texte (Word-Write)
De 13h à 15h30 : Utilisation basique d'un tableur (Excel-Cal)

Jeudi 27 avril
De 9h30 à 12h : Converser grâce à WhatsApp
De 13h à 15h30 : Gestion de dossier et de fichiers

Mardi 27 juin
De 9h30 à 12h : Organiser une sortie, une activité ou un voyage
De 13h à 15h30 : Se situer, chercher son chemin, découvrir le monde !

Prix ? 5€
à payer à l'inscription et ils vous seront rendus si vous participez au module choisi.

Inscription ? pcs@hannut.be ou 019/51.93.86 ou 019/51.93.88

Les inscriptions sont limitées à 10 personnes par module. Il vous est également demandé de prendre votre propre matériel (tablette, smartphone, ordinateur portable, ...)
Vous pouvez consulter la liste des modules sur le site www.provincedeliege.fr/mobitic.
N'hésitez pas à nous faire part de ceux qui pourraient vous intéresser pour les prochaines dates.